

CONDITIONS GÉNÉRALES ODOSPHÈRE DECORATION

ARTICLE 1 : ACCEPTATION DES CONDITIONS

Les présentes conditions de ventes sont conclues entre d'une part, Aude Alexandre - Odosphère décoration 42 BIS Avenue du général de gaulle, 77330 OZOIR LA FERRIERE et d'autre part, les personnes souhaitant faire appel aux prestations de services proposées Aude Alexandre - Odosphère décoration, dénommé ci-après « LE CLIENT ». Tout CLIENT de Aude Alexandre - Odosphère Décoration reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de prestations de services avant d'avoir accepté un devis avec Aude Alexandre - Odosphère décoration . Toute acceptation d'un devis, signature d'un contrat avec Aude Alexandre - Odosphère Décoration et toute validation, vaut acceptation des Conditions Générales de prestations de services.

ARTICLE 2 : PRESTATIONS

Aude Alexandre - Odosphère Décoration intervient pour tout type de bien immobilier tel que : appartement, maison, locaux d'entreprise, commerce ; ainsi que pour des stands lors d'expositions ou de salons grand public ou Professionnels. Les prestations d'Aude Alexandre - Odosphère Décoration consistent à fournir au CLIENT, un conseil en « décoration d'intérieur, extérieur », « décoration événementielle », « Home staging », une aide à la réalisation de ces conseils en assurant un guide de conseil à l'aménagement , à l'achat du mobilier et d'objet de décoration ainsi qu'au montage et mise en place des espaces si nécessaire.

Pour la réalisation de certaines prestations, Aude Alexandre - Odosphère Décoration pourra requérir l'intervention de prestataires. Aude Alexandre - Odosphère Décoration peut alors mettre en relation LE CLIENT avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration ou du bâtiment. LE CLIENT, contractera directement et librement avec chaque prestataire. LE CLIENT reste toutefois libre de ne pas effectuer ou d'effectuer lui-même et sous sa responsabilité, les prestations de conseils requises par Aude Alexandre - Odosphère Décoration.

ARTICLE 3 : DEVIS ET CONFIRMATION DE COMMANDE

Toute intervention d' Aude Alexandre - Odosphère Décoration fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé (e-mail, et/ou lettre simple) au CLIENT. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminées par la demande du CLIENT, ainsi que les modalités et coût y afférents. L'engagement du CLIENT et l'acceptation des présentes conditions vaudront par la signature du devis réalisé par nos soins. Dès signature la commande sera considérée ferme et engagera définitivement les deux parties.

Aude Alexandre - Odosphère Décoration s'engage à réaliser l'ensemble des prestations pour lesquelles elle a été contractée sur le devis signé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation d' Aude Alexandre - Odosphère Décoration, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du CLIENT. Ces ajustements seront validés par les deux parties.

ARTICLE 4 : DURÉE DE L'OFFRE

Nos offres tarifaires (devis) sont valables 1 mois, à partir de leur date d'édition.

ARTICLE 5 : PRIX ET FACTURATION

Les prix de toutes les prestations sont en euros et toutes taxes comprises, relatif au fiscal micro entreprise « TVA. Non applicable, art. 293B du CGI » frais de livraison compris. Aude Alexandre - Odosphère Décoration se réserve le droit de modifier les prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui vous auront été indiqués sur le site au moment de votre commande.

LE CLIENT est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec Aude Alexandre - Odosphère Décoration. Le défaut total ou partiel du paiement quinze jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat, pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- La suspension de toute prestation en cours, objet du contrat, sans préjudice pour Aude Alexandre - Odosphère Décoration d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article 12.
- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par LE CLIENT au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- L'application d'une pénalité de retard, calculée sur la totalité des sommes dues, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT

Le paiement des prestations d'Aude Alexandre - Odosphère Décoration s'effectue selon les modalités suivantes (sauf disposition contraire précisées sur le devis) :

- Acompte de 20 % à la signature du devis.
- Paiement restant divisé par le nombre de rendez vous envisagé pour le projet.
- Les 20% des honoraires à l'acceptation du devis sont non récupérable par LE CLIENT pour quelque cause que ce soit et le solde est à régler le jour d'achèvement de la prestation.

Aude Alexandre - Odosphère Décoration se réserve le droit de procéder à une facturation intégrale et anticipée de la prestation en cours de réalisation :

- En cas de retard du CLIENT dans la transmission d'information (telles que : demande de renseignement et/ou de validation), ou de refus de coopération, notamment dans l'accès de l'immeuble, objet de la ou les prestations.

- En cas de retard dans l'intervention d'un prestataire extérieur requis par LE CLIENT.
- En cas de modification significative du projet à l'initiative du CLIENT.
- En cas de vente anticipée du bien immobilier objet de la ou des prestations avant la réalisation de celle-ci.

ARTICLE 7 : RÉCLAMATIONS

Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit à Aude Alexandre - Odosphère Décoration dans les 8 jours qui suivent la réalisation de la prestation. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, la ou les prestations sont considérées comme étant entièrement acceptées par LE CLIENT. Tout problème invoqué par LE CLIENT concernant un ajout ou une partie du travail réalisé, ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

ARTICLE 8 : DROIT DE RÉTRACTATION (APPLICABLE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS, ARTICLE L121-20 ET SUIVANT LE CODE DE LA CONSOMMATION)

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, LE CLIENT dispose d'un délai de Sept jours pour faire valoir son droit de rétractation auprès d' Aude Alexandre - Odosphère Décoration. Pour ce faire, LE CLIENT doit nous faire parvenir dans ce délais (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante Aude Alexandre 42 bis avenue du général de gaulle 77300 OZOIR LA FERRIERE Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre.

ARTICLE 9 : ANNULATION, REPORT ET MODIFICATION

En dehors du droit de rétractation défini à l'article 8 ci-dessus, toute demande de report ou de modification de commande est soumise à l'accord d'Aude Alexandre - Odosphère Décoration. En cas d'annulation par LE CLIENT, toute prestation engagée au titre d'un devis accepté devra être payée intégralement.

ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

10.1 : Obligations et Responsabilités du client :

LE CLIENT reconnaît avoir reçu de Aude Alexandre - Odosphère Décoration toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par LE CLIENT lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. LE CLIENT s'engage à fournir à Aude Alexandre - Odosphère

Décoration tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues. LE CLIENT s'engage également à tout mettre en œuvre pour faciliter l'intervention de Aude Alexandre - Odosphère Décoration et des prestataires requis et acceptés, notamment en terme de disponibilité de l'immeuble, objet de la ou les prestations.

10.2 : Obligations et Responsabilités de Aude Alexandre - Odosphère Décoration:

Aude Alexandre - Odosphère Décoration s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession.

Aude Alexandre - Odosphère Décoration peut-être mandatée pas son CLIENT pour assurer à sa place le suivi des prestations requises auprès des différents prestataires. Aude Alexandre - Odosphère Décoration n'est ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, réalisés par les prestataires, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au CLIENT dans le cadre de la réalisation de travaux le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, etc.) En cas de litige, LE CLIENT ne pourra se retourner que vers le prestataire en cause. A cet égard, Aude Alexandre - Odosphère Décoration, recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier. En tout état de cause, la responsabilité de Aude Alexandre - Odosphère Décoration envers LE CLIENT ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Lorsque nos prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels dommages ou les éventuels retards dans leurs délais de livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité d' Aude Alexandre - Odosphère Décoration.

Pour le « Home-Stagging », Aude Alexandre - Odosphère Décoration ne garantit en aucun cas :

- Un quelconque délai de vente de l'immeuble objet des prestations à l'issue de leurs réalisations.
- Le principe même de la vente de l'immeuble objet.

LE CLIENT reconnaît expressément que la responsabilité de Aude Alexandre - Odosphère Décoration ne serait en aucun cas être recherché sur ce point.

La responsabilité de Aude Alexandre - Odosphère Décoration ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations définies dans les CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'Article 1148 du code Civil.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une ou quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit, un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant les fautes contractuelles reprochées.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

Aude Alexandre - Odosphère Décoration a souscrit une assurance Responsabilité Civile professionnelle. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande et couvre LE CLIENT pour les dommages directs pouvant éventuellement être causés par les représentants d'Aude Alexandre - Odosphère Décoration durant leur prestation. Cependant, il est convenu qu'Aude Alexandre - Odosphère Décoration ne saurait être responsable envers LE CLIENT pour des dommages indirects. Il est ici convenu que toute perte financière et/ou commerciale, perte de profit, de commande, de client ou de jouissance des locaux objets des prestations du devis constitueront des dommages indirects.

ARTICLE 13 : BON DE RÉCEPTION

A l'issue de la prestation à domicile d' Aude Alexandre - Odosphère Décoration, un bon de réception devra être signé en deux exemplaire par les deux parties afin que chacune d'elles conserve un exemplaire de ce document faisant foi de la réalisation de ses engagements.

ARTICLE 14 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site de Aude Alexandre - Odosphère Décoration sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive d 'Aude Alexandre - Odosphère Décoration.

Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans accord écrit exprès d' Aude Alexandre - Odosphère Décoration.

ARTICLE 15 : LE DROIT DE L'IMAGE

LE CLIENT accepte l'exploitation des images photographiques et vidéos de nos produits et réalisations sur tous supports (site internet, catalogue, presse) et d'être cité en référence. En cas de refus, une annotation paraphée peut dénoncer cet usage.

ARTICLE 16 : PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES (C.N.I.L)

Parmi les informations qu'Aude Alexandre - Odosphère Décoration est amené à demander au CLIENT, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation des prestations dans les meilleurs conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire LE CLIENT en répondant de manière plus personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées par Aude Alexandre - Odosphère Décoration, enregistrées/conservées sous format électronique et/ou papier

et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le but du traitement de votre commande. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi informatique et Liberté, LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. LE CLIENT peut exercer ce droit en envoyant un courrier à Aude Alexandre - Odosphère Décoration 42 bis avenue du général de gaulle 77300 OZOIR LA FERRIERE, ou en envoyant un e-mail à : ode@odosphere.com

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Aude Alexandre - Odosphère Décoration est une entreprise de droit français. La loi applicable aux relations contractuelles avec nos clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise Aude Alexandre - Odosphère Décoration(Seine et marne, 77).